Conservatoire
à rayonnement régional
VersaillesGrandParc

ÉCOLE LULLY-VAUBAN

Classes à Horaires Aménagés Musique(CHAM) Primaire

Livret d'accueil 2024-2025

Lully-Vauban
VERSAILLES

Outre l'enseignement général, les élèves bénéficient d'un enseignement musical intégré et dispensé à l'école pendant le temps de classe par les professeurs du Conservatoire.

- **CP et CE1** : Formation musicale et chant choral
- **CE2** : Formation musicale, chant choral et instrument
- **CM1 et CM2** : Formation musicale, chant choral, instrument, orchestre

Les élèves sont dispensés des frais d'inscription et de scolarité du Conservatoire. Les instruments ou leur location, méthodes et partitions sont à la charge des familles.

Chaque classe à horaires aménagés compte un maximum de 22 élèves.
Le Conservatoire est représenté au Conseil d'École.
L'entrée d'un élève en CHAM élémentaire implique son engagement sur toute la durée de la scolarité.

Il est important de rappeler que le choix d'intégrer les CHAM suppose un investissement journalier de l'enfant. L'accompagnement et le soutien attentif des familles est déterminant. L'enfant mène de front la formation générale et musicale ; il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

La motivation et le travail individuel sont régulièrement évalués. Le maintien en classe à horaires aménagés est renouvelé annuellement sur la base des évaluations correspondant à chaque niveau. Le maintien dans le dispositif peut être remis en cause chaque année en cas d'absence de travail, de motivation, comportement, capacité à suivre l'enseignement général et musical. Les décisions de réorientations sont sans appel. En cas de non-maintien ou de démission de la filière CHAM, la poursuite des études artistiques au CRR (Hors Temps Scolaire) est soumise à la décision d'une commission pédagogique d'orientation et n'est pas automatique.

Dans le cadre de leur scolarité en CHAM, les élèves participent régulièrement à des prestations publiques adaptées à leur niveau ; leur participation aux répétitions ainsi qu'aux productions est obligatoire.
Tenue exigée lors des concerts et auditions : haut blanc, bas noir et chaussures de ville noires.

Généralités de fonctionnement :

Les cours se déroulent dans des salles appropriées ; le déplacement des enfants à l'intérieur de l'école se fait sous la conduite des enseignants de musique et professeurs des écoles.

Les familles communiquent avec les professeurs du Conservatoire par mail ou cahier/carnet de travail.

Les rendez-vous avec les professeurs de pratiques collectives (FM, chant choral et orchestres) doivent être organisés en dehors du temps de cours. Le passage dans la classe immédiatement supérieure est déterminé tous les ans par une commission

pédagogique présidée par le directeur de l'école Lully-Vauban, un représentant de la direction du CRR ainsi que l'ensemble des enseignants.

Spécificités relatives aux niveaux scolaires :

CP : les élèves bénéficient en groupe classe de deux cours de formation musicale de 45 minutes et d'un cours de chant choral de 45 minutes.

CE1 : les élèves bénéficient en groupe classe de deux cours de formation musicale de 45 minutes et d'un cours de chant choral de 45 minutes.
Des présentations d'instruments sont organisées dans le courant de l'année à l'issue de laquelle les enfants émettent trois vœux concernant l'instrument qu'ils pratiqueront l'année suivante.
Des tests d'aptitude sont alors mis en place par le Conservatoire et une réponse est donnée aux familles durant la première quinzaine de juin, en tenant compte des places disponibles. Les décisions d'affectation sont à la discrétion du Conservatoire et sont sans appel.
Durant la dernière semaine de juin, une rencontre est organisée avec le futur professeur d'instrument.
NB : si toutefois un enfant avait une pratique instrumentale extérieure durant les années de CP ou de CE1, celle-ci ne sera pas nécessairement prise en compte dans le choix de l'instrument proposé pour l'entrée en CE2.

CE2 : deux cours d'instruments s'ajoutent aux cours de formation musicale et de chant choral. Ils se déroulent en général par groupe de deux le mardi et le vendredi matin.
Le travail est régulièrement évalué. Trois fois dans l'année, les parents ont la possibilité d'assister au cours d'instrument de leur enfant.
Dès le début de leur parcours instrumental, les élèves sont tenus de participer aux « Heures musicales ».

CM1 : à compter du CM1, s'ajoute aux activités musicales une pratique collective : l'orchestre, Cette formation est organisée soit par famille instrumentale (cordes ou vents), soit en tutti (tous instruments confondus). Pour certaines disciplines instrumentales, les enfants seront dirigés vers un ensemble baroque. Le professeur ayant en charge cette pratique organise et planifie selon les besoins, le travail.

CM2 : un examen de fin de cycle 1 (1er cycle B 2ème année) de formation musicale est organisé au cours du second trimestre. Le suivi de la dominante instrumentale se fait par le biais du contrôle continu. Le passage se fait après avis de la commission pédagogique d'orientation. Les décisions de celle-ci sont sans appel.
Les parents sont invités à solliciter la poursuite éventuelle de la scolarité CHAM au collège Jean-Philippe Rameau. Suite à une commission pédagogique réunissant l'ensemble des enseignants concernés, le CRR émet un avis à poursuivre dans ce dispositif ou non.
L'admission définitive en 6ème CHAM est prononcée par la commission départementale relevant de la Direction Académique se réunissant courant mai.

École Lully-Vauban

87-89 Avenue de Paris 78000 Versailles
Tél : 01 39 51 71 39
www.ec-lully-vauban-versailles.ac-versailles.fr

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi
Cours d'instruments / orchestre : mardi et vendredi matin
Cours collectifs (FM et chant choral) : autres que mardi et vendredi matin

Horaires
Lundi et jeudi : 8h30-12h et 13h30-16h30, sous réserve d'un aménagement horaire de fin d'année.
Mardi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
Ouverture des portes à 8h20.

Directrice de l'école : Mme Aurélia WYNS
Adjoint à la direction du CRR Versailles Grand Parc en charge des parcours CHAM : M. Pascal ROMANO

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc
24 rue de la Chancellerie 78000 Versailles -Tél : 01 39 66 30 10
Accueil Pôle danse et musique Lully-Vauban : 01 39 66 30 85
Chargée de scolarité CHAM primaire : Martine HUVE : 01 39 66 30 69 – martine.huve@agglovgp.fr

Accueil public scolarité CHAM – site de la chancellerie :
Période scolaire
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h
Vacances scolaires : Fermé au public